

Nom

Monsieur le Maire

, le

Objet : Compteurs électriques Linky sur la commune de ...

Monsieur le Maire,

La loi de transition énergétique publiée le 18 août 2015 constitue le coup d'envoi législatif du déploiement sur le territoire français, d'ici à 2021, de 35 millions de compteurs électriques Linky et d'autres dispositifs communicants.

Les communes étant propriétaires des réseaux électriques, vous avez la possibilité et, à mon sens, le devoir de refuser le déploiement de cette technologie sur la commune de En France, les communes de Saint-Macaire, Le Barpt en Gironde, Varenne en Seine et Marne viennent de refuser le compteur Linky. Je me permets donc de vous demander instamment de vous y opposer également. Plusieurs raisons motivent ma démarche :

- 1) **Ce dispositif va émettre 24h/24 et 7 jours sur 7 des radiofréquences toxiques** dans toute l'installation électrique de nos lieux de vie, transformant chaque appareil électrique et tous les câbles (non prévus à cet usage) en antennes relais. Sans compter les transformateurs de quartier sur lesquels seront installés les modules GPRS 2G+, émetteurs de micro-ondes à hauteur d'hommes.

L'augmentation de la consommation électrique générée par toutes ces technologies va à l'encontre des objectifs d'économie énergétique portés par la COP 21 ; mais surtout augmentera de façon considérable la pollution électromagnétique à

Le CRIIREM, dans sa revue « transmissions n°18 p4 de février 2015 écrit : « une distance de prévention de 2 mètres sera recommandée pour des expositions non impactantes dans les lieux de vie. Comme cela est impossible, nous en déduisons que chacun sera impacté 24h/24, à son domicile, son lieu de travail et partout où il se rendra.

Or, depuis le 31 mai 2011, les radiofréquences émises par le système Linky sont officiellement reconnues « potentiellement cancérigènes » par le Centre International de recherches sur le cancer (CIRC), qui dépend de l'OMS.

Des centaines d'études scientifiques indépendantes prouvent la nocivité des ondes sur le vivant, dont un rapport canadien établissant le lien entre l'installation des compteurs à radiofréquences et l'apparition des symptômes d'électrohypersensibilité : migraines, insomnies, nausées, vertiges, troubles de la concentration par atteinte des systèmes nerveux et immunitaire.

150 000 patients électrohypersensibles ont été recensés en Suède, soit 2% de la population. Il n'y a aucune raison pour que ce soit différent à

Le professeur Le Ruz, Président du CRIIREM affirme (cf. article de l'Age de Faire ci-joint) que le risque sanitaire (cancers, électrohypersensibilité) est bien réel.

Accepter cette surexposition aux ondes revient à faire fi des recommandations de l'Anses et de la loi Abeille du 9 février 2015. C'est la santé de toute la population qui risque d'être impactée par cette irradiation supplémentaire.

- 2) **Les risques d'incendie et de pannes sont réels.** Les câbles, fils et appareils électriques ne sont pas conçus pour transporter des radiofréquences. De tels préjudices ont déjà été déplorés dans des logements équipés de ces compteurs. EDF et ERDF dégageant leur responsabilité et les assurances ayant exclu des garanties les dommages causés par les champs électromagnétiques, les pourraient se retourner vers vous.
- 3) **Les systèmes sans fil peuvent être facilement piratés.** L'ensemble du réseau électrique sera ainsi rendu vulnérable au piratage, à l'espionnage, voire au black-out généralisé.
- 4) **Le coût de ce compteur :** Au Québec après l'installation des compteurs communicants, les factures d'électricité ont augmenté de + 10 à 20%. En France, ce scénario pourrait bien se répéter pour financer la coût exorbitant de 5 milliards d'Euros du Linky.

Les dangers du Linky ont été soulevés en séance publique au Sénat, le 9 juillet 2015 et dénoncés par le sénateur Charles Revet, en particulier :

« Alors même qu'il n'est pas prouvé que « ces compteurs intelligents » soient générateurs d'économies, nombreux sont les arguments qui plaident contre leur déploiement... Le compteur Linky portera atteinte à la vie privée puisqu'il permettra de connaître en temps réel le taux d'occupation des lieux par l'indication du nombre d'appareils électriques branchés. De plus, il rendra la France vulnérable face aux hackers et au cyber terrorisme. Par ailleurs, il augmentera considérablement l'exposition quotidienne de la population aux ondes électromagnétiques. Imposer Linky, c'est soumettre les Français à ces irradiations 24H/24. Cette exposition est pourtant officiellement reconnue comme « potentiellement cancérigène » depuis le 31 mai 2011 par le Centre International de Recherche sur le cancer. J'ajoute que les conclusions de la société d'audit Ernst & Young ont conduit le ministre allemand de l'économie à rejeter, en février 2015, la généralisation de l'installation de compteurs communicants. Ce que l'Allemagne a décidé, la France peut le faire. »

La Belgique a également refusé ces compteurs et dans certains comtés de Californie, ils sont démontés pour atteinte à la santé publique suite à une décision de justice (cf. PJ). Le Canada, où de nombreuses plaintes ont été déposées, est aussi en train de faire marche arrière par rapport à la généralisation de tels compteurs.

En l'absence d'évaluation de l'impact sanitaire de ces technologies par les instances de santé françaises, il vous appartient d'appliquer le principe de précaution en faisant obstacle au déploiement des compteurs communicants et de l'infrastructure afférente.

Même si les intérêts industriels, financiers et privés liés au déploiement de cette technologie pèsent lourdement, ceux-ci ne doivent pas prévaloir sur les aspects sanitaires et sécuritaires.

La protection de vos administrés et la sécurité de la commune relèvent de votre responsabilité.

A l'aube d'un scandale sanitaire annoncé, vous pouvez nous sauver (vous avez un rôle à jouer) en signifiant à EDF votre refus.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

SIGNATURE

PJ :

l'âge de Faire

Lettre du conseil municipal de Saint Macaire à ses habitants

NEXUS et scientifique russe ?

2 articles presse canard enchaîné
challenge